

Comment savoir si on est interdit bancaire

{mosgoogle} La loi Informatique et Libertés du 6/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004 donne le droit aux particuliers de consulter leurs données personnelles s'ils sont inscrits dans le fichier de la banque de France. Les fichiers auxquels on a fait référence ici (FCC ,FICP , FNCI) sont détenus par la banque de France, donc vous ne pouvez pas vous adresser à votre banque pour accéder à ceux détenus par d'autres organismes. Si vous souhaitez consulter le Fichier National des Chèques Irréguliers (FICP) par exemple, vous pouvez vous rendre à la banque de France la plus proche de votre domicile muni de votre pièce d'identité ou bien adresser une lettre à la banque de France en joignant la photocopie recto verso de votre pièce d'identité afin d'obtenir les renseignements souhaités. Si les informations délivrées sont inexactes ou si elles sont périmées, vous avez le droit de contester en demandant la rectification ou la suppression. {mosgoogle} QUESTIONS

Question A

bonjour

je voudrais savoir si je ss fiché banque de France car je souhaiterais investir dans un bien immobilier est ce possible et si non jusqu'à quel date merci d'avance

Question B

pourrai-je savoir à quel date se termine mon interdit bancaire merci

Question C

Suite à des problèmes avec ma banque je voudrais bien savoir si je suis en interdit bancaire je vous prie de me répondre en urgence cordialement

Question D

bonjour, je souhaiterais savoir si je suis toujours en interdit bancaire car je souhaiterais ouvrir un compte et pourvois bénéficier d'une carte et d'un chéquier je vous remercie pour votre réponse mme Gallou